



# Formations en contexte COVID-19

## Protocole stagiaires

### Version Juillet 2020

#### Contenu

1	Documents source et principes généraux qui s'appliquent à nos formations.....	2
1.1	Documents source.....	2
1.2	Grands principes et objectifs.....	2
1.3	Particularités des formations de l'Atelier Paysan liées à l'approche de la pédagogie de chantier .....	3
2	Protocole pour les formations en atelier .....	4
2.1	Distanciation et flux de personnes.....	4
2.2	Manipulation des objets et outils.....	6
2.3	Mesures barrière et équipements de protection individuelle .....	6
2.4	Les temps annexes .....	7
2.5	Déroulement d'une journée-type .....	7
2.6	Affaires à prévoir par les stagiaires .....	8
3	Protocole pour les formations en salle .....	10
3.1	Distanciation et flux de personnes.....	10
3.2	Mesures barrière et équipements de protection individuelle .....	10
3.3	Les temps annexes .....	10
3.4	Déroulement d'une journée-type .....	11
3.5	Affaires à prévoir par les stagiaires .....	11
	ANNEXE 1 – Rappel des précautions sanitaires.....	12
	ANNEXE 2 – Procédure en cas de suspicion ou cas avéré de Covid dans le groupe .....	13

# 1 Documents source et principes généraux qui s'appliquent à nos formations

## 1.1 Documents source

Protocole National de déconfinement :

<https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/protocole-national-de-deconfinement.pdf>

Guide SYNTEC de recommandations de sécurité sanitaire dans les professions de l'ingénierie, du numérique, du conseil, de l'événementiel et de la formation professionnelle :

[https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/guide\\_recommandations\\_sanitaires\\_federation\\_syntec.pdf](https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/guide_recommandations_sanitaires_federation_syntec.pdf)

Guide du ministère du travail Recommandations et conseils à destination des acteurs intervenant dans le champ de l'apprentissage et la formation professionnelle continue :

<https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/recommandations-deconfinement-cfaetof.pdf>

Guide des pratiques sanitaires du secteur de la formation professionnelle pour la reprise d'activité dans le contexte de pandémie du COVID-19 :

[https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/guide\\_covid\\_19\\_bonnes\\_pratiques\\_secteur\\_formation\\_professionnelle.pdf](https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/guide_covid_19_bonnes_pratiques_secteur_formation_professionnelle.pdf)

## 1.2 Grands principes et objectifs

Le contenu de ce protocole a été mis en place afin de permettre une reprise des activités de formation avec les objectifs suivants :

- Protéger les personnes de la contamination ;
- Prendre ses responsabilités face à l'épidémie (limiter la propagation, limiter la maladie de ses salarié·e·s et de tiers impliqué·e·s...) ;
- Maintenir une qualité pédagogique dans ce contexte ;
- Faire en sorte que les procédures soient soutenables pour les personnes qui auront à le respecter, notamment dans le contexte lié à nos formations an atelier, déjà lourd en temps normal : port d'Equipements de Protection Individuelle (EPI), bruit ambiant permanent, multiples interactions entre les personnes...

Les grands principes suivants ont été pris en compte :

- Socle du déconfinement décrit dans le protocole national de déconfinement ;
- Jauge de 4m<sup>2</sup> par personne ;
- Privilégier les mesures de protection collective en leur donnant la priorité sur les mesures de protection individuelle ;

- Le port du masque n'est pas obligatoire lorsque les personnes sont à plus d'un mètre (en entreprise), mais est obligatoire dans les lieux publics clos depuis le 20 juillet 2020;
- Des mesures barrière complémentaires sont prévues lorsque la distance minimale d'un mètre ne peut pas être tenue ;
- Le port du masque est obligatoire lors du port de charges, et lors de manipulations à plusieurs personnes dans un environnement de moins d'un mètre ;
- Nettoyage du matériel utilisé en commun ;
- Communication auprès des stagiaires.

### **1.3 Particularités des formations de l'Atelier Paysan liées à l'approche de la pédagogie de chantier**

- Les formateurs et stagiaires portent déjà plusieurs EPI (gants de protection, gants de soudure, lunettes, cagoule de soudure, casque anti-bruit ou bouchons d'oreille). Le port du masque ou d'autres équipements viendra donc s'ajouter et un équipement optimal est à trouver pour permettre le confort des personnes, notamment quand le port dure sur des longues durées et sur plusieurs jours.
- Le principe des formations est basé sur un travail collaboratif, impliquant inévitablement de nombreux moments d'échanges entre le formateur et les stagiaires, et entre les stagiaires (autour des plans, des machines, des gestes de coupe, perçage, soudage) . Les formateurs et stagiaires évoluent dans un environnement bruyant, ce qui oblige parfois à se rapprocher pour s'entendre, et ce qui rendrait difficile une conversation par talkie-walkie ou autre.
- De nombreux matériels sont en utilisation commune, donc manipulés potentiellement par toutes les personnes présentes (ferraille, scies, perceuses, meuleuses, petits outillages...)
- Certaines opérations nécessitent d'être faites à deux ou plus, telles que le port de pièces lourdes. Pour les formations avec construction commune d'outils, les personnes sont amenées, notamment lors des derniers jours de stage, à une certaine proximité lors des travaux sur l'assemblage de ces outils.

L'enjeu a donc été de mettre en adéquation les mesures en tenant compte de ces particularités.

## 2 Protocole pour les formations en atelier

Il sera demandé à chaque stagiaire, en début de formation, de signer un document qui :

- Engage à respecter le présent protocole
- Engage à tenir informé l'Atelier Paysan d'éventuels symptômes apparaissant en cours de formation ou dans la semaine suivante.
- Autorise l'Atelier Paysan à utiliser leurs coordonnées afin d'être prévenu-e-s en cas de suspicion ou de cas avéré d'une personne du groupe dans les jours qui suivent la formation.

### 2.1 Distanciation et flux de personnes

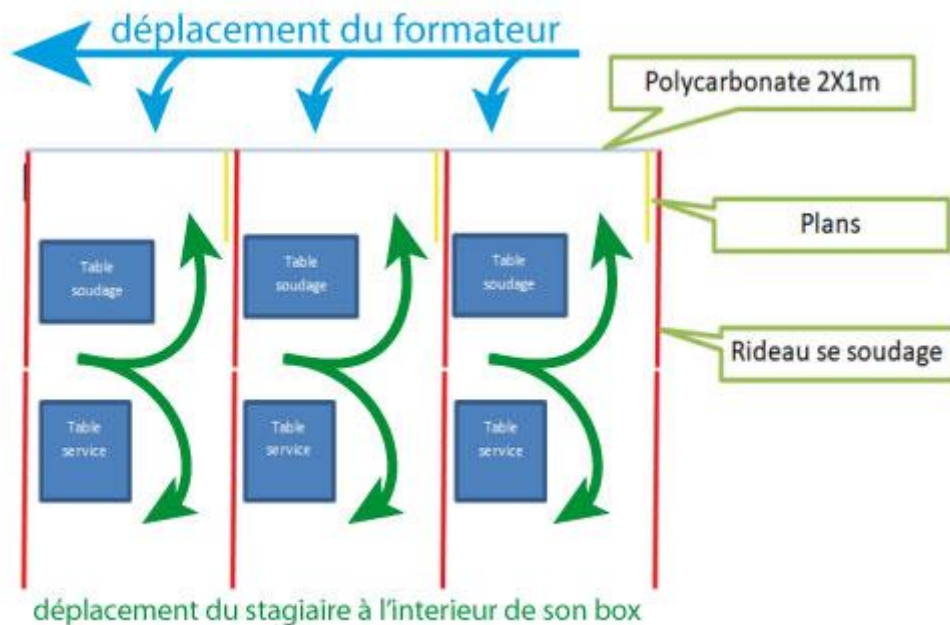
Concernant la jauge à 4m<sup>2</sup> par personne : (rq : celle-ci n'est plus obligatoire d'après la version 3 au 24 juin du protocole national de déconfinement, mais reste indicative)

- Les superficies des ateliers habituels sont suffisantes pour accueillir le nombre habituel de 8 à 12 stagiaires + 1 ou 2 formateurs.

Concernant le flux de personnes :

Dans les cas où l'organisation de la formation le permet, la configuration suivante sera mise en place :

- Aménagement de **box individualisés** délimités par des rideaux de soudage, afin que chaque stagiaire évolue dans son espace personnel, équipé de :
  - Une table de soudage ;
  - Les plans scotchés aux rideaux ;
  - Une table de service ;
  - La caisse individuelle d'outillage et EPI ;
  - Éventuellement des écrans en polycarbonate seront disposés à l'entrée des box pour permettre au formateur de s'approcher pour observer les gestes sans porter de masque.



Concernant la distanciation physique :

Liste des cas de figure où la distance entre personnes risque d'être inférieure à 1m :

- **Les moments de regroupement**
  - o Présentation théorique → peu de bruit ambiant, possibilité de positionnement de plus d'1m entre les personnes.
  - o Démonstration de gestes pratiques (ex soudage)
  - o Autour des plans → favoriser les plans individuels, imprimer les plans en grande taille pour permettre de les lire de plus loin.
  - o Autour d'un assemblage : notamment les derniers jours de formation
- **Accompagnement individuel**
  - o Sur les premiers pas du soudage
  - o Questions/réponse formateur/stagiaire
- **Échanges entre les stagiaires**
  - o Partage de matériel, d'informations, échange de pratiques.
- **Mise en place du chantier, rangement, chargement/déchargement du camion**

***D'une façon générale, dans l'environnement bruyant, le simple fait d'échanger nécessite d'être assez proche afin de s'entendre et donc de porter un masque.***

Renforcement des mesures barrières :

Une configuration d'aménagement sera mise en place d'écrans en polycarbonate :

- à l'entrée des box individuels pour les échanges formateur – stagiaire (voir schéma page précédente) (les écrans seront mobiles et ouverts dessous et sur un côté, pour permettre au formateur de faire des démonstrations de gestes sur la table de soudage) ;

- mobiles au niveau de l’affichage collectif des plans pour que 2 personnes puissent regarder les plans en même temps de façon rapprochée.

## 2.2 Manipulation des objets et outils

Afin de limiter le plus possible la manipulation d’objets communs par plusieurs personnes, un maximum d’outils sera individualisé. Il y aura donc 3 types de matériel :

- Le matériel individualisé : Attribution d’une caisse individuelle pour chaque stagiaire contenant des EPI et du matériel individualisé.
- Le matériel partagé : Le principe est que, dès qu’une personne arrive sur un poste, elle le nettoie à l’aide d’une lingette.
- D’autres matériels seront difficilement nettoyables en raison de leur surface grasseuse ou rendraient la tâche trop fastidieuse (ferraille, forets de perceuse, quincaillerie, etc... ). Ils seront donc à considérer comme potentiellement contaminés. Ces éléments étant des objets manipulés par toutes les personnes, et tout au long de la formation, les personnes devront éviter de se toucher le visage pour éviter les risques de contamination. Ainsi, le port de la visière prévu au paragraphe suivant permet de limiter le risque de se toucher le visage de façon non consciente.

## 2.3 Mesures barrière et équipements de protection individuelle

« *Il est recommandé de ne pas porter de gants, et de se laver les mains régulièrement* ». Or, en formation, le port des gants est inévitable pour d’autres raisons. Le port des gants pose problème surtout si on se touche le visage → mise en place d’équipements pour éviter de se toucher le visage (visières).

Port des gants :

- En cas de port de gants, il faut alors impérativement respecter les mesures suivantes :
  - Ne pas se porter les mains gantées au visage
  - Ôter ses gants en faisant attention de ne pas toucher sa peau avec la partie extérieure du gant
  - Se laver les mains ou réaliser une friction hydro-alcoolique avant de les enlever et après avoir ôté ses gants
  - Changer régulièrement de gants pour éviter la contamination par les gants : les gants seront renouvelés 2 fois par jour (début de journée et début d’après-midi)

Port des masques :

2 configurations ont été testées lors des premières formations de Mai et Juin :

- **Masque + visière portés en continu dans la journée** : prévoir 1 masque toutes les 4 heures, ou 1 masque à changer après chaque retrait ( boire un coup, fumer, manger).
- **Masques enfilés uniquement pour des moments précis**, avec écran de polycarbonate aux box + polycarbonate mobile : prévoir 10 masques par jour et prendre les précautions de compatibilité gants / masques (bien retirer les gants et laver les mains pour mettre et enlever le masque, ne pas remettre le masque enlevé).

Des masques grand public jetables ainsi que des visières seront fournis à tous les stagiaires.

**Au vu du renforcement des obligations, avec le port du masque obligatoire dans les lieux publics clos, c'est donc la première configuration qui sera appliquée à partir des formations d'août 2020.**

Types de masques : (extrait guide secteur formation professionnelle) :

*« Utilisation pour chacun des travailleurs d'un masque barrière de catégorie 1 ayant un niveau de filtration minimal de 90 à 95 % (exclusion des masques barrière grand public de catégorie 2 avec une efficacité de filtration de 70 à 80 %). Si disponible, l'utilisation d'un masque FFP1 peut être également utilisé »*

Port d'une visière :

- Le port de la visière est prévu pour le formateur et tous les stagiaires, pour éviter de porter ses mains gantées au visage.
- Une visière nominative par personne, à porter toute la journée en dehors des temps avec la cagoule de soudure (elle-même individuelle), sera fournie.

## 2.4 Les temps annexes

Repas / pauses :

- Les repas seront pris dans la mesure du possible en extérieur, à distance (avec repli dans l'atelier en cas de pluie) ;
- Des repas individuels seront commandés ;
- Les stagiaires devront apporter leur propre bouteille d'eau, en-cas, etc.
- Cafetière : une seule personne dans la journée manipule la cafetière/bouilloire, et sert chaque personne dans gobelet jetable ou apporté par le stagiaire. Le matériel est lavé chaque soir.
- Pas d'utilisation d'évier hormis pour préparation thé/café.

Hébergement :

- L'Atelier Paysan n'organisera pas d'hébergement pour ses formations mais pourra fournir une liste d'adresses. Les stagiaires géreront ainsi leur propre hébergement.

## 2.5 Déroulement d'une journée-type

<b>Etapes</b>	<b>Chacun.e</b>	<b>Collectif</b>
Ouverture de l'atelier par le formateur	Ouvrir les portes Aérer pendant 15 min	
Arrivée des stagiaires	Entrer en respectant les distances Se laver les mains Nettoyer l'ensemble des éléments de sa caisse individuelle, avec une précaution particulière sur les EPI en contact avec le visage (visière, cagoule de soudage, casque antibruit) Enfiler le masque, puis les EPI, et les gants en dernier	
Préparation de l'atelier	Nettoyer son espace de travail (voir fiche en annexe)	Nettoyer les espaces collectifs (voir fiche)
Travail dans l'atelier	Porter le masque et la visière Nettoyer l'outil avec une lingette au moment de la prise de poste	Respecter les distances
Pauses	Apporter ses propres boissons / contenants / encas Privilégier les pauses en extérieur Lavage des mains toutes les heures, et avant enfilage et après retrait des gants	
Repas		Prise des repas en extérieur, à distance (avec repli dans l'atelier en cas de pluie)
Accès aux sanitaires	Se laver les mains et désinfecter les zones de contact avant / après	
Au cours de la journée : aération régulière		Aération des locaux toutes les 3h (s'ils ne sont pas ouverts en continu)
Fin de journée	Nettoyer son espace de travail (voir fiche) et ses EPI Rangement des EPI dans sa caisse individuelle	Nettoyer les espaces collectifs (voir fiche)
Fin de formation	Nettoyer l'ensemble des éléments de sa caisse individuelle, avec une précaution particulière sur les EPI en contact avec le visage (visière, cagoule de soudage, casque antibruit)	

## **2.6 Affaires à prévoir par les stagiaires**

Les stagiaires devront prévoir



- Chaussures de sécurité
- Tenue d'atelier (combinaison)
- Bouteille d'eau
- Stylo pour signer la feuille d'émargement et les chèques
- Un chéquier
- Gobelets pour les boissons, encas si besoin

## 3 Protocole pour les formations en salle

Il sera demandé à chaque stagiaire, en début de formation, de signer un document qui :

- Engage à respecter le présent protocole
- Engage à tenir informé l'Atelier Paysan d'éventuels symptômes apparaissant en cours de formation ou dans la semaine suivante.
- Autorise l'Atelier Paysan à utiliser leurs coordonnées afin d'être prévenu-e-s en cas de suspicion ou de cas avéré d'une personne du groupe dans les jours qui suivent la formation.

### 3.1 Distanciation et flux de personnes

Concernant la jauge à 4m<sup>2</sup> par personne : (rq : celle-ci n'est plus obligatoire d'après la version 3 au 24 juin du protocole national de déconfinement, mais reste indicative)

En fonction de la configuration des lieux, nous organiserons le mobilier de telle sorte que les personnes puissent conserver une distance d'un mètre minimum en toute circonstance :

Concernant le flux de personnes :

Dans les cas où la salle le permet, un système de sens unique sera mis en place avec l'entrée des personnes par une porte et la sortie par une autre porte

Concernant la distanciation physique :

Les personnes seront positionnées afin de respecter une distance d'un mètre entre les personnes.

### 3.2 Mesures barrière et équipements de protection individuelle

Port des masques :

Le masque sera porté par le-la formateur-riche et les stagiaires pendant les temps en lieu clos. En cas de moments en extérieur, le masque sera porté dans les cas où la distance de 1m ne peut pas être respectée (conversations deux à deux ou en groupe très restreint, accompagnement individuel, regroupement pour démonstrations...).

### 3.3 Les temps annexes

Repas / pauses :

- Les repas seront pris dans la mesure du possible en extérieur, à distance (avec repli dans une salle consacrée, à prévoir, en cas de pluie) ;
- Des repas individuels seront commandés ;
- Les stagiaires devront apporter leur propre bouteille d'eau, en-cas, etc.

- Cafetière : une seule personne dans la journée manipule la cafetière/bouilloire, et sert chaque personne dans gobelet jetable ou apporté par le stagiaire. Le matériel est lavé chaque soir.
- Pas d'utilisation d'évier hormis pour préparation thé/café.

#### **Hébergement :**

- L'Atelier Paysan n'organisera pas d'hébergement pour ses formations mais pourra fournir une liste d'adresses. Les stagiaires géreront ainsi leur propre hébergement.

### **3.4 Déroulement d'une journée-type**

<b>Etapes</b>	<b>Chacun.e</b>	<b>Collectif</b>
Ouverture de la salle par le formateur	Ouvrir les portes Aérer pendant 15 min Nettoyer les tables et zones de contact (poignées de porte, interrupteurs...)	
Arrivée des stagiaires	Se laver les mains avant d'entrer dans la salle Entrer en respectant les distances et le flux de personnes	
Pauses	Apporter ses propres boissons / contenants / en-cas Privilégier les pauses en extérieur Lavage des mains	
Repas		Prise des repas en extérieur, à distance (avec repli dans une salle de repas en cas de pluie)
Accès aux sanitaires	Se laver les mains et désinfecter les zones de contact avant / après	
Au cours de la journée : aération régulière		Aération des locaux toutes les 3h (s'ils ne sont pas ouverts en continu)
Milieu de journée		Nettoyer les tables et zones de contact (poignées de porte, interrupteurs...)

### **3.5 Affaires à prévoir par les stagiaires**

#### Les stagiaires devront prévoir

- Bouteille d'eau
- Stylo pour signer la feuille d'émargement et les chèques
- Un chéquier
- Gobelets pour les boissons, encas si besoin
- Masques

# ANNEXE 1 - Rappel des précautions sanitaires

**INFORMATION CORONAVIRUS** COVID-19

## PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES

- Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique
- Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir
- Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter
- Éviter de se toucher le visage
- Respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres
- Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades
- En complément de ces gestes, porter un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée

GOVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS 0 800 130 000 (appel gratuit)

**ALERTE CORONAVIRUS** COVID-19

## COMMENT SE LAVER LES MAINS ?

Se laver les mains à l'eau et au savon pendant 30 secondes est la mesure d'hygiène la plus efficace pour prévenir la transmission de tous les virus.

**30 secondes**

- Frottez-vous les mains, paume contre paume
- Lavez le dos des mains
- Lavez entre les doigts
- Frottez le dessus des doigts
- Lavez les pouces
- Lavez aussi le bout des doigts et les ongles
- Séchez-vous les mains avec une serviette propre ou à l'air libre

Si vous n'avez pas d'eau et de savon, faites la même chose avec du gel hydro alcoolique.

GOVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS (INFORMATION IN FRENCH) 0 800 130 000 (toll-free)

**BIEN UTILISER SON MASQUE** COVID-19

### Comment mettre son masque

- Bien se laver les mains
- Mettre les élastiques derrière les oreilles ou nouer les lacets derrière la tête et le cou
- Pincer le bord rigide au niveau du nez, s'il y en a un, abaisser le masque en dessous du menton et ne plus le toucher

### Comment retirer son masque

- Se laver les mains et enlever le masque en ne touchant que les lacets ou les élastiques
- Après utilisation, le mettre dans un sac plastique et le jeter ou s'il est en tissu, le laver à 60° pendant 30 min
- Bien se laver les mains à nouveau

Le masque est un moyen de protection complémentaire qui ne remplace pas les gestes barrières

GOVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS 0 800 130 000 (appel gratuit)

## **ANNEXE 2 - Procédure en cas de suspicion ou cas avéré de Covid dans le groupe**

Malgré toutes les précautions prises individuellement et collectivement, il est possible qu'une contamination survienne dans le groupe.

Dans le contexte actuel, toute personne ayant de la fièvre et/ou de la toux/une difficulté respiratoire/à parler ou à avaler/perte du goût et de l'odorat est susceptible d'être atteinte par le Covid-19. Si ces symptômes apparaissent à domicile, le / la stagiaire est invité-e à rester chez ellui et à contacter son médecin (ou la SAMU en cas de détresse respiratoire).

Si ces symptômes apparaissent au cours de la formation, il faut se référer à la fiche suivante : [https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/covid19\\_conduite\\_tenir\\_suspicion.pdf](https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/covid19_conduite_tenir_suspicion.pdf)

En cas de symptômes évocateurs survenant sur le lieu de la formation, l'organisation de la prise en charge doit être mise en œuvre selon les consignes suivantes : isoler le stagiaire (dans une pièce isolée), éviter les contacts avec les autres personnes du groupe (garder une distance de plus d'un mètre), appliquer les gestes barrières, prévenir le formateur et organiser le retour à domicile. Le stagiaire contacte son médecin traitant. Appeler le 15 seulement en cas d'urgence.

Il sera demandé en début de formation à tous les stagiaires d'accepter de fournir leurs coordonnées afin d'être prévenu en cas de suspicion ou de cas avéré d'une personne du groupe dans les jours qui suivent.